

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS
URBAINS SOISSONNAIS (SITUS)**

**8 Rue de la Buerie – 02200 SOISSONS
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
Séance du mardi 3 janvier 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 3 janvier à dix-sept heures, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Transports Urbains Soissonnais, convoqué par le Président, Olivier ENGRAND, s'est réuni, à la salle du Conseil Municipal de la mairie de Belleu, pour sa séance (1, rue Joliot Curie, 02200 Belleu).

Date de la convocation :

27 Décembre 2022

NOMBRE DE MEMBRES			
Membres en exercice	Membres présents	Pouvoirs donnés	Qui ont pris part à la délibération
26	17	1	18

Sous la Présidence de Mr Olivier ENGRAND, Président du S.I.T.U.S

Présents : Mme BERGE Séverine, Mme BILLECOQ Elisabeth, Mme DENUNCQ Isabelle, Mme FERTON-HERPE Thérèse, Mme LALUC Sylvie, Mr BÉZIN Jean-Marc, Mr CHOQUENET Vincent, Mr COUTEAU Jean-Marie, Mr DESUMEUR Alex, Mr ENGRAND Olivier, Mr MADIOT Claude, Mr MARCHAL Jean-Bernard, Mr MONTARON Philippe, Mr MUTTERER Fabrice, Mr PHILIPON Vincent, Mr ROUTIER Thierry, Mr WALLE Dominique.

Pouvoir : Mr BOBIN Franck donne pouvoir à Mr ENGRAND Olivier

Secrétaire de séance : Mme BILLECOQ Elisabeth

Ont assisté :

Personnel du SITUS : Mme HALLEZ-DUBOIS Laurène, Mr KIDIERA-COULIBALY Abou

Les absents sont excusés

Prise en charge des Transports en TAD SITUS	Rapport
	N°9

La fermeture de la boutique Bus du SITUS, début décembre pour 4 jours en raison de la Covid 19 ayant impactée les deux hôtessees d'accueil a engendré une réorganisation totale des services.

L'Assistance technique de Keolis a dû pallier ces absences.

Néanmoins, le personnel n'étant pas habilité à percevoir des fonds publics, il a été donné des tickets TAD gracieusement aux usagers pour qu'ils puissent se déplacer pour favoriser la mobilité et pour qu'ils ne soient pas pénalisés dans leurs déplacements.

Il est proposé aux membres du Comité Syndical, d'approuver la prise en charge par le SITUS des 61 tickets distribués pour un montant de 762, 50 €.

DELIBERATION

Les membres du Comité Syndical :

- Approuvent la prise en charge par le SITUS des 61 tickets distribués pour un montant de 762, 50 €.

Vote :

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Refus de vote : 0

Et ont signé au registre les membres présents

Affiché, le 5 janvier 2023

Pour extrait conforme,

Le Président,

Olivier ENGRAND

